Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260115-2026010108-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE JANVIER, à DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.

Convocation du 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Fabienne PERRO, Linda BRIAND, Benoît ROUAULT, Stéphanie KERAUFFRET, David GAUBERT, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Isabelle GICQUEL et Eric MINIER.

Absents excusé(e) s : Jérôme LEYRIT et Chrystèle LEFORT

Le Conseil nomme Linda BRIAND en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-01-01-08
8.3 – MAIRIE – SALLES DE REUNION – MISE EN PLACE DE THERMOSTATS

Madame Le Maire informe que le chauffage des deux salles de réunion de la Mairie est déclenché par temporisation de 3 heures. Cette temporisation avait été installée lorsque ces locaux étaient utilisés pour de nombreuses réunions par les associations et avant que le Manoir Jules Avril ne soit rénové. Ces deux salles sont aujourd'hui principalement utilisées pour les besoins de la Mairie ainsi que pour quelques réunions d'organismes extérieurs. Le chauffage est quelque fois nécessaire dès 9 h 00, la temporisation ne permettant pas de chauffer dès la veille.

Un devis pour la mise en place de thermostats dans les deux salles, est en attente de la société Allez retenue pour l'éclairage de la salle des fêtes qui y interviendra en février.

Madame Le Maire propose qu'il lui soit donné mandat pour la signature du devis, ce qui permettrait que les travaux soient effectués également en février.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la nécessité d'adapter aux usages, le mode de chauffage des deux salles de réunion de la Mairie,

- DONNE MANDAT au Maire pour le choix de l'entreprise qui effectuera les travaux et l'autorise à signer le devis correspondant.

VOTE pour : 13 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Linda BRIAND,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 29 janvier 2026 - transmise en Préfecture le 29 janvier 2026

Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire